

REGION BRETAGNE

n° 18\_DIMER\_SPOMAR\_01

## CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

### DELIBERATIONS

#### Feuille de route Mer & Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022

Le conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegon BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Fough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Economie, agriculture et mer, Europe » en date du 13 juin 2018 ;

Au Vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

#### **(Unanimité)**

- **D'adopter** la feuille de route Mer et Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022 telle qu'annexée.

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD

# *Feuille de route*

## *« mer et littoral »*

### *de la Région Bretagne*

Avec plus de 2700 kilomètres de littoral, une position privilégiée par rapport à l'Atlantique et le continent européen et une importante diversité de milieux naturels, la Bretagne s'est de tout temps construite avec et par rapport à la mer. Selon les périodes et les enjeux, cette situation a bénéficié à son développement ou a pu apparaître comme une contrainte à son essor. La mer apparaît aujourd'hui de plus en plus clairement comme un potentiel dont la région doit se saisir.

Les opportunités que porte la « croissance bleue » sont immenses, de la pêche aux énergies renouvelables, de la construction navale au tourisme, de la course au large aux biotechnologies. La France, si elle a longtemps ignoré ces horizons, a des atouts majeurs à faire valoir : son espace maritime, la présence de ses flottes, son industrie navale, ses capacités de recherche, etc. A ce titre, à l'échelle nationale, le développement maritime peut être un puissant levier d'aménagement du territoire qui justifie la mobilisation collective.

Connaissant les difficultés à mettre en œuvre des politiques maritimes intégrées compte tenu du morcellement des responsabilités administratives, le conseil régional de Bretagne s'est saisi de toutes les opportunités pour consolider, à son échelle territoriale, des responsabilités accrues – depuis la gestion des ports, aux EMR en passant par le soutien à la pêche et à l'innovation.

**La présente feuille de route constitue le plan d'action du conseil régional pour les cinq prochaines années** et sa contribution à l'élaboration de la stratégie régionale pour la mer et le littoral engagée, avec l'Etat, dans le cadre de la Conférence régionale de la mer et du littoral.

En effet, si le développement maritime est le plus souvent consensuel, seule la mise en œuvre coordonnée de politiques intégrées parviendra à lui faire atteindre les objectifs attendus.

Cette feuille de route pour la mer et le littoral devra par conséquent être mise en synergie avec les propositions des autres collectivités territoriales, des acteurs associatifs ou économiques et bien sûr de l'Etat qui conserve un rôle prééminent, en particulier sur les actions en mer. Elle confirme toutefois l'importance de voir une Région comme la Bretagne porter elle-même l'ambition maritime de son territoire.

## **1. Pour une politique maritime intégrée en Bretagne**

Si les politiques publiques en faveur de la pêche, de l'aquaculture, du transport maritime et des activités portuaires sont relativement anciennes, celles considérant la mer comme un tout, et appréhendant les sujets de manière transversale sont apparues récemment.

Les premières initiatives de ce type ont été prises dans le cadre de démarches de gestion intégrée de la zone côtière, approche définie lors de la Convention de Rio en 1992 et qui vise à appliquer à la zone côtière les principes du développement durable.

## ➤ La politique maritime intégrée à l'échelle communautaire...

En 1995, la Commission Européenne a mis en place un programme sur 35 territoires littoraux pilotes pour observer les différents processus de gestion et d'aménagement intégrés des zones côtières. Riche de cette expérience, l'Union Européenne approuva un livre bleu intitulé « *Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne* » en 2007. Ce livre bleu présentait les objectifs, le cadre de gouvernance et les outils requis afin de pallier au manque de cohérence dû à l'exercice de politiques uniquement sectorielles. En septembre 2012, la communication de la Commission Européenne intitulée « *La croissance bleue : des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime* » définit la stratégie pour mettre en œuvre la politique maritime européenne.

Adoptée en 2008, la directive cadre « *stratégie pour le milieu marin* » constitue le volet environnemental de cette politique maritime intégrée de l'Union européenne. La directive européenne établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime, adoptée en 2014, est venue compléter le dispositif en faveur de cette politique maritime intégrée.

## ➤ ... et à l'échelle nationale

Au niveau national, le Grenelle de la mer engage véritablement la dynamique d'une politique maritime intégrée, en permettant à l'ensemble des parties prenantes de faire des propositions. Ces dernières sont reprises dans un livre bleu intitulé « *stratégie nationale pour la mer et les océans* », adopté en 2009 par le Comité interministériel de la mer. Pour mettre en œuvre cette nouvelle ambition maritime, la loi Grenelle 2 et ses décrets de mise en œuvre de 2011 et 2012, ont entièrement réorganisé et modernisé la gouvernance de la mer et du littoral, en créant un conseil national de la mer et des littoraux, en prévoyant l'adoption d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral et en mettant en place des façades maritimes à l'échelle desquelles des documents stratégiques de façade doivent être élaborés.

La loi sur l'économie bleue promulguée en juin 2016, s'inscrit dans ce mouvement de refondation de la politique maritime de la France et vise à renforcer la compétitivité des activités maritimes et des ports de commerce.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral est adoptée en novembre 2016 par le Comité interministériel de la mer et promulguée par décret en février 2017. Elle vise la transition écologique de la mer et du littoral, le développement de l'économie maritime, le bon état écologique des milieux marins et la préservation de l'attractivité du littoral, ainsi que le rayonnement de la France au plan international.

## ➤ Vers une politique maritime intégrée régionale

La Bretagne a été précurseur dans sa volonté de conduire, à l'échelle régionale, une gestion coordonnée des enjeux littoraux et maritimes, qu'ils concernent l'Etat, la Région, les autres collectivités, les acteurs économiques, les associations ou toute autre partie prenante.

Dès 2004, la Région Bretagne a donné une impulsion particulière au développement maritime. Trois orientations majeures ont été prises :

- L'élaboration d'une stratégie concertée pour la préservation des espaces côtiers, qui se concrétise par l'adoption la Charte des espaces côtiers bretons en 2007 ;
- La définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la pêche et l'aquaculture de Bretagne, qui aboutit notamment en 2006 au Plan Régional de la Pêche et de l'Aquaculture ;
- Une candidature au transfert des ports d'intérêt national de Brest, Saint-Malo et Lorient à compter de 2007.

La stratégie régionale pour la mer et le littoral en Bretagne qui doit être adoptée au printemps 2018, s'inscrit pleinement dans les cadres et les ambitions de la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Cette stratégie doit être vue comme une nouvelle étape répondant aux attentes exprimées par les différentes parties prenantes et permettant à la Bretagne et à l'ensemble des acteurs de disposer d'un document opérationnel en matière de politique maritime intégrée.

Définissant une ambition à horizon 2040, la stratégie régionale pour la mer et littoral doit être complétée par des plans d'actions révisables tous les 5 ans, partagés par l'ensemble des acteurs.

Dans une logique de complémentarité, la stratégie régionale alimentera la partie bretonne du document stratégique de façade (DSF) et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dans sa partie mer et littoral.

**La Région Bretagne entend ainsi jouer un rôle prépondérant dans la concrétisation de cette ambition, en capitalisant sur les actions menées depuis une douzaine d'années, et en mobilisant ses compétences, l'ensemble de ses nouveaux moyens d'action et sa légitimité démocratique.**

## 2. Les atouts de la Région pour le développement maritime

Depuis 2017, la région assume de nouvelles responsabilités et est devenu l'un des premiers acteurs publics du développement maritime :

- 22 ports, dont 19 nouvellement transférés, constituant un ensemble portuaire sans précédent et « projetant » la Région dans la vie quotidienne de nombreuses communes ;
- Une implication directe ou indirecte dans l'activité de pêche, par les ports, par le FEAMP, dans une région qui représente près de 50 % de la pêche nationale ;
- 2,5 millions de voyageurs par an vers les îles ;
- Un lien très étroit avec le premier employeur de marins français – Brittany Ferries, mais également, bien sûr, avec la Marine nationale ou avec Naval Group (ex-DCNS). Plus globalement, une responsabilité très particulière sur l'activité, la formation et l'emploi dans les filières maritimes ;
- Quatre lycées maritimes, le premier centre français de formation continue (le CEFCM), un site de l'École nationale supérieure maritime (ENSM à Saint-Malo) ;
- Un rôle très particulier sur le développement des énergies marines renouvelables (EMR) et plus globalement de soutien aux projets des entreprises ;
- La gestion déléguée des mesures régionales qui représentent 47 M€ pour la Bretagne du Fond Européen pour les Affaires Maritimes (FEAMP).

Alors que les compétences des régions dans le domaine maritime étaient relativement limitées au début des années 2000, la Bretagne a considérablement augmenté le champ de ses responsabilités, par l'exercice de nouvelles compétences propres et par une contribution à la convergence des actions publiques sur les questions maritimes.

### ➤ Une gouvernance éprouvée

Dès l'émergence de la volonté du conseil régional de prendre une plus grande responsabilité dans l'animation d'une politique maritime, il est apparu indispensable d'instaurer une gouvernance adaptée.

Inscrite dans la charte des espaces côtiers bretons, la Conférence régionale de la mer et du littoral est installée en mai 2009 à l'initiative de la Région. Son fonctionnement repose non pas sur la séparation des compétences de l'État et des collectivités, mais au contraire sur leur complémentarité et sur la co-construction de la décision publique. Elle est coprésidée par le Président de la Région, le Préfet de région et le Préfet maritime de l'Atlantique. Reconnue par décret en Conseil d'État en février 2012, la Conférence est aujourd'hui considérée comme une référence et un modèle par d'autres Régions maritimes.

Depuis son installation, elle a notamment permis de définir les zones d'implantation des énergies marines renouvelables, de produire des avis sur la mise en place de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin », de contribuer aux Assises nationales de la mer et du littoral, de produire un programme d'action concernant le dragage portuaire et d'échanger sur de nombreux autres sujets.

La mise en œuvre de l'ambition maritime de la Région a également bénéficié de la dynamique locale engagée par le biais de nombreux appels à projets « GIZC » lancés depuis 2011. Par ce biais, le Conseil régional a souhaité donner aux territoires les moyens de se mobiliser pour appréhender les enjeux maritimes à leur échelle. L'ensemble du littoral breton a été couvert par une démarche de gestion intégrée de la zone côtière, constituant un réseau de territoires unique au niveau national et probablement également au niveau européen. Ils ont permis de faire de la mer l'une des cinq orientations prioritaires du contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014/2020 (priorité n°2 : exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne). Enfin ces trois années ont également servi à préparer les territoires à la mise en œuvre du volet territorial du fond européen pour les affaires maritimes et la pêche, intitulé « développement local par les acteurs locaux ». La Région Bretagne a fait le choix d'investir fortement sur ce dispositif. Le volet territorial du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche représente 8,5M€ de l'enveloppe régionale FEAMP qui est de 47 M€, ce qui représente 37% de l'enveloppe nationale consacré à cette mesure (8 des 24 GALPA français sont localisés en Bretagne).

### ➤ **Des enjeux qui interpellent directement les compétences propres de la Région**

La Bretagne est la première région maritime de France. La Région s'est donc saisie des différentes réformes institutionnelles pour renforcer la maîtrise, à son échelle, des compétences publiques en matière de développement maritime.

#### **Les ports**

Avec 7,5 millions de tonnes de marchandises échangées au départ et à destination des principaux ports de commerce bretons, la Bretagne traite un trafic comparable à certains grands ports maritimes français et représente environ 8 % du volume de marchandises des ports décentralisés.

Depuis 2017, la Région Bretagne est propriétaire de 22 ports. Qu'ils soient de commerce, de pêche ou de transport de passagers, ces ports jouent un rôle important pour l'attractivité et la performance économique de la Bretagne. Ils constituent des leviers pour l'accompagnement public au développement économique et industriel de la Région, tant pour les filières directement maritimes (construction, réparation navale, EMR, pêche...) que pour de nombreuses autres filières économiques.

La volonté de la Région est de développer les complémentarités interportuaires, de mettre ce réseau portuaire au service de l'économie régionale et d'augmenter les parts de marché du transport maritime par rapport à la route.

#### **L'industrie navale**

En prenant en compte les trois composantes : militaire, civile et nautique, la Bretagne est au 1<sup>er</sup> rang des régions françaises pour la réparation navale, et au 2<sup>ème</sup> rang pour la construction navale avec plus de 18 000 professionnels. Filière d'excellence, pilier de l'économie maritime, et de l'économie bretonne en général, le secteur de la construction et de la réparation navale a connu de profondes mutations.

L'ambition de la Région est donc de renforcer et développer la filière construction, réparation et conversion de navire. Pour ce faire, elle soutient la rénovation et la modernisation des infrastructures, ainsi que les innovations technologiques, en mettant en réseau les acteurs et les entreprises pour être plus attractive et performante sur le plan international.

#### **La formation**

La Bretagne possède un large panel de formations permettant d'exercer ces métiers de navigants et/ou non navigants, qui vont du CAP jusqu'au master et diplôme d'ingénieur, en passant par des bacs professionnels, des BTS, des DUT et des licences professionnelles. La région se distingue en particulier par la présence sur son territoire de quatre des douze lycées professionnels maritimes (38% des effectifs

des lycées maritimes au niveau national), et par la présence d'une offre de formations supérieures particulièrement riche avec notamment une école doctorale des sciences de la mer, et un campus des métiers et des qualifications (CMQ) consacré aux industries de la mer.

Dans le domaine de la formation continue, la Bretagne dispose d'un important réseau de formations réparties sur l'ensemble du territoire. Le CEFM permet de combiner au mieux les moyens de la Région et de l'Etat pour répondre aux besoins des professionnels. S'ajoute à cela un grand nombre d'équipements de formation spécifiques tels que le centre d'entraînement à la survie et au sauvetage en mer (CESAME) de l'ENSM à Saint-Malo, la Sea Test Base - plateforme mutualisée d'essais en mer hébergée par l'Ecole navale, le centre d'instruction sécurité du CEFM à Concarneau, ou les simulateurs des lycées maritimes.

Dans le domaine de la formation, le Conseil régional organise l'offre de formation en fonction des objectifs de développement économique.

## **La pêche et l'aquaculture**

Fortes de 15 000 emplois directs et de 2 500 entreprises, la pêche et l'aquaculture constituent des secteurs clés de l'attractivité économique de la Bretagne. Confrontée aujourd'hui au défi du développement durable, la filière pêche et aquaculture bretonne amorce une étape importante de sa modernisation.

La Région entend accompagner cette mutation par le biais des mesures régionales du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes (FEAMP) sur la programmation 2014-2020. Les 47 M€ de ces mesures régionales font de la Région un acteur de premier plan du développement de la pêche et de l'aquaculture en Bretagne. La volonté de la Région est de valoriser au mieux les débarquements et les productions au profit des territoires qui accueillent la filière et d'améliorer la rentabilité de la filière en disposant d'entreprises performantes. Elle souhaite également favoriser une meilleure coordination des réseaux et des organisations professionnelles.

## **Les îles**

Avec plus de 10 000 habitants répartis sur une douzaine d'îles, la Bretagne est la première région métropolitaine par le nombre d'insulaires. Ambivalente dans ses effets, l'insularité apparaît tout à la fois source de l'exceptionnelle richesse de ces territoires, mais aussi de leur fragilité. Par définition isolées du continent, souvent exigües, elles subissent des contraintes spécifiques d'accessibilité et de coût, et disposent le plus souvent de ressources naturelles limitées.

De ce fait, la Région Bretagne accompagne ses territoires insulaires dans leur développement au travers de soutiens directs aux projets mais aussi en développant une vision bretonne de l'insularité. Cette ambition se traduit notamment par la demande formulée à l'Etat pour prendre en compte le fait insulaire dans une dotation spécifique aux communes compensant les surcoûts liés à l'insularité. En outre, la Région Bretagne joue désormais un rôle direct dans l'organisation de la desserte maritime des îles (fret, passagers, ports...).

## **Le tourisme**

La Bretagne est aujourd'hui la 4ème région touristique française et la 7ème pour les étrangers. Le tourisme est la principale activité liée à la mer en Bretagne, en termes d'emplois comme de valeur ajoutée. Le nautisme et la plaisance contribuent fortement à l'attractivité touristique de la Bretagne qui se doit, en conséquence, de capitaliser sur le développement pérenne des activités sur et au bord de l'eau. Pour répondre aux enjeux et aux défis qui se posent à elle, la Région a décidé de regrouper ses politiques en faveur du tourisme, du patrimoine culturel et du patrimoine architectural. L'objectif est de mieux coordonner ses actions dans ces trois secteurs complémentaires, et les inscrire résolument dans une logique de développement durable. A titre d'exemple, la création de produits touristiques à forte valeur ajoutée tels que les Voiliers de Bretagne ou les gîtes patrimoniaux permettent à la fois la préservation du patrimoine, contribuent à des activités touristiques à faible impact environnemental (navigation à voile, itinérance pédestre), et génèrent des retombées économiques pour les territoires.

En outre, la collectivité a repensé sa stratégie de développement du tourisme et dessiné une nouvelle carte touristique de la Bretagne inspirée des univers de découverte des visiteurs eux-mêmes. L'idée est de promouvoir la diversité de ces dix destinations géographiques singulières en partenariat avec tous les acteurs du tourisme (organisations professionnelles, chambre de commerce et d'industrie de Bretagne...), afin d'améliorer l'attractivité touristique de la Bretagne. La mer et le littoral, forts vecteurs d'attractivité des territoires, occupent une place prépondérante dans ces destinations touristiques et dans les stratégies de développement qui leur sont adossées.

### **Les énergies marines renouvelables**

La Bretagne dispose de ressources énergétiques marines exceptionnelles : vents soutenus, houle puissante et courants de marée importants. En 2016, la puissance potentielle au large de la Bretagne était évaluée à 8 GW pour l'hydrolien, 67 GW pour l'éolien flottant et environ 6,6 GW pour les autres énergies marines renouvelables. La Bretagne offre également, au regard de sa géographie, de bonnes conditions pour le développement de solutions énergétiques pour les îles et les zones non interconnectées.

Au travers de la Conférence Régionale Mer et Littoral pour les aspects de gouvernance, et de la mise en cohérence des soutiens économiques (accompagnement des entreprises, formations, développement du port de Brest), le Conseil Régional de Bretagne œuvre activement pour le développement d'une filière d'énergies marines renouvelables (hydrolien, éolien posé ou flottant) en Bretagne. Cette ambition nécessite que la puissance potentielle au large de nos côtes, soit transformée en potentiel techniquement exploitable (PTE), dans un esprit de concertation avec les usagers de la mer, les acteurs institutionnels, économiques et territoriaux.

Au travers de sa feuille de route pour le développement des énergies marines renouvelables, la Région Bretagne impulse et met en œuvre cette politique très volontariste en faveur du développement des énergies marines. Son ambition est double : réduire la dépendance énergétique du territoire et lutter contre le réchauffement climatique, et favoriser le développement en Bretagne d'une filière industrielle forte, rayonnant à l'international.

### **Le patrimoine naturel**

On dénombre dans la zone côtière bretonne entre 650 et 900 espèces de crustacés, 500 à 750 de mollusques, 200 à 250 d'éponges, 140 à 180 d'échinodermes ou encore près de 600 espèces d'algues, constituant un record national. Par ailleurs, on estime que plus de 80 % de la valeur des pêches commerciales dépend d'espèces dont le cycle de vie se fait en totalité ou en partie dans ces habitats côtiers.

La Région co-pilote avec l'Etat la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau écologique et d'habitats naturels pour que les espèces animales et végétales puissent circuler sur le territoire. Elle a en charge l'élaboration et la mise en œuvre du plan régional de gestion et de prévention des déchets (PRPGD). Ce plan est un outil de planification globale de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets produits sur le territoire, qu'ils soient ménagers ou issus des activités économiques. Il vise à réduire les déchets à la source en priorité, à améliorer les taux de tri et de valorisation des déchets en second lieu. Il comprend également un volet dédié à l'économie circulaire. L'Etat confie à la Région Bretagne une mission d'animation et de coordination de l'action sur le territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin hydrographique. La Région s'est également portée candidate à la mise en œuvre d'une agence régionale de la biodiversité.

La Région entend mobiliser l'ensemble de ces moyens pour faire de la Bretagne une région exemplaire : action volontariste pour préserver le patrimoine naturel, nouvelle politique de reconquête de la qualité de l'eau, lancement d'une politique énergétique autonome avec un plan d'actions pour encourager les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables (terrestres et marines), mise en œuvre d'une stratégie de réduction et de valorisation des déchets, etc.

## Le nautisme

Le nautisme est l'un des fondements de l'identité maritime de la Bretagne. Les trois branches traditionnellement retenues pour analyser le nautisme (industrie, commerces, services, ports et navigation de plaisance, activités nautiques touristiques et de loisirs) couvrent ensemble près de 7 500 emplois et un milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel. Le nautisme demeure cependant hétérogène. La filière de construction s'appuie sur un écosystème complet et complexe entre donneurs d'ordres et sous-traitants mais reste composé à 90% de TPE-PME positionnées sur des marchés de niche. Les ports après la gestion de la saturation sont aujourd'hui confrontés à un impératif d'amélioration des services afin de s'adapter aux nouveaux enjeux (plaisance partagée, services aux usagers, ports à sec...). Enfin, les activités nautiques évoluent avec la stabilisation de la plaisance et le développement des activités nautiques légères (paddle, surf, etc.).

L'appréhension par les politiques publiques de la question du nautisme reste focalisée sur une approche sectorielle alors qu'une réponse ambitieuse et intégrée doit prendre en compte l'ensemble des problématiques. Si les compétences sont réparties entre plusieurs acteurs, la Région est le premier financeur de la filière en Bretagne. A ce titre, elle souhaite mettre en œuvre une gestion durable du nautisme englobant l'ensemble des secteurs et des acteurs et visant à, à développer de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée, à réduire l'impact environnemental et à démocratiser les activités nautiques.

## La recherche et l'innovation

La Bretagne accueille de nombreux instituts, universités et écoles d'ingénieurs de recherche en sciences et technologies marines. A travers son soutien au Pôle Mer Bretagne-Atlantique, au campus mondial de la mer, aux sept technopôles ainsi qu'aux différentes filières de par ses dispositifs d'accompagnement, le Conseil régional de Bretagne est un acteur clé de l'innovation dans le domaine maritime et de la visibilité internationale des sciences marines. Cette dynamique est particulièrement forte à l'ouest de la Bretagne autour d'initiatives comme le Labex Mer, EUR Isblue, ou encore Blue Train et Blue Valley dans les biotechnologies.

L'ambition de la Région est de faire de la Bretagne l'un des premiers pôles à l'échelle mondiale en matière d'étude et de valorisation des ressources et des milieux marins, à partir de Brest, campus mondial de la mer. Pour cela elle entend maintenir son leadership dans les domaines historiques que sont : la défense et la sécurité maritime ; l'océanographie, la connaissance des espaces côtiers, des zones hauturières et profondes ; le naval et le nautisme, la réparation et l'ingénierie navale ; la pêche et l'aquaculture ; et les technologies de la communication et de l'observation spatiale appliquées à la mer. Elle souhaite également se développer dans de nouveaux secteurs que sont ; la production de nouvelles énergies avec les énergies marines renouvelables, la santé, l'alimentation et le bien-être avec les biotechnologies marines.

Pour cela la Région priorise son action en faveur de l'innovation et du transfert vers le tissu économique en s'appuyant sur la « stratégie régionale de recherche et d'innovation basée sur la spécialisation intelligente » (S3).



Il importe enfin d'ajouter à cela les responsabilités générales exercées par la Région dans le domaine du développement économique et de l'aide aux entreprises, ainsi que dans le domaine de la formation et des lycées.

La Région est également gestionnaire de tout ou partie des fonds européens qui constituent des instruments financiers importants : Fonds européen de développement économique régional (FEDER), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

### 3. Le plan d'actions de la Région Bretagne pour les cinq années à venir

En devenant un acteur clef dans des compétences aussi stratégiques que le développement économique, l'aménagement du territoire ou encore de la formation initiale, la Région dispose des principaux leviers pour promouvoir une politique ambitieuse en faveur de la mer et du littoral.

Il s'agit de mobiliser ces compétences et l'ensemble des moyens du Conseil régional pour engager des actions capables d'apporter des réponses probantes aux enjeux maritimes de notre région.

L'objectif n'est pas de s'engager sur l'ensemble des champs, mais de concentrer les efforts là où l'action régionale apporte une réelle plus-value et où il est indispensable d'agir pour débloquer des situations ou saisir des opportunités. Ces efforts sont déclinés dans les paragraphes suivants par domaine d'intervention pertinent.

La Région invite l'ensemble des acteurs à mener un travail similaire et à s'engager à leur niveau, avec leur moyen pour contribuer activement à la concrétisation de l'ambition maritime de la Bretagne définit dans la stratégie régionale pour la mer et le littoral.

#### 3.1 Développer une culture maritime pour accompagner les changements de comportement

L'éducation à la mer contribue à l'appropriation collective des enjeux maritimes. Elle doit favoriser la participation des publics à tous les âges de la vie, et l'expérience, grâce à une pédagogie active et participative, pour mieux prendre en compte la complexité des enjeux maritimes et donner l'envie de construire avec la mer. L'enseignement scolaire et les classes de mer constituent des leviers importants d'éducation à la mer. Pourtant moins de 10% des élèves de la région partent en classe de mer durant leur scolarité.

La culture est aussi un vecteur important de promotion de l'identité maritime de la Bretagne et de renforcement de son attractivité. Pour qu'un maximum de personnes vive une expérience culturelle maritime, il est nécessaire de promouvoir toutes les formes de création en lien avec la mer et de soutenir différents types d'événements maritimes.

L'objectif pour les prochaines années est de développer la culture maritime à travers l'éducation à la mer et la politique culturelle de la collectivité. La Région souhaite ainsi, à horizon 2022, doubler le nombre d'élèves scolarisés en Bretagne partant en classe de mer ou participant à une activité maritime. La Région se fixe deux priorités pour les cinq années à venir concernant l'acculturation maritime :

- Développer les classes de mer ;
- Promouvoir l'éducation à la mer pour tous.

Priorités	Actions
Développer les classes de mer	<i>Rénover et dynamiser les centres de classes de mer</i>
	<i>Améliorer la lisibilité de l'offre de classes de mer auprès des enseignants</i>
	<i>Favoriser les classes de mer en réduisant les coûts de transport pour les établissements scolaires</i>
Promouvoir l'éducation à la mer pour tous	<i>Développer les partenariats et les actions pour développer les pratiques liées à la mer dans les classes et promouvoir l'éducation à la mer auprès de tous.</i>
	<i>Développer les aires marines éducatives en lien avec l'Agence Bretonne de la Biodiversité</i>
	<i>Favoriser la formation des enseignants, en lien avec le Rectorat</i>

### 3.2 Promouvoir et développer la formation dans le domaine de la mer

La multiplicité des secteurs d'activités maritimes ou interagissant avec la mer, le large panel de leurs besoins respectifs en compétences et qualifications, font de la formation un sujet particulier et stratégique dans le développement d'une « croissance bleue » en Bretagne

Cela concerne bien sûr :

- les activités maritimes historiques telles la pêche, la conchyliculture, les filières de valorisation des produits halieutiques, le transport maritime, le nautisme ;
- les activités maritimes en développement telles que les biotechnologies marines, l'algoculture, les énergies marines ;
- les activités qui en Bretagne interagissent fortement avec la mer : la recherche, l'enseignement supérieur, le tourisme, la gestion du milieu marin, etc.

Quel que soit le niveau, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue, les besoins sont spécifiques. Les exigences de la réglementation internationale en termes de brevets des navigants, imposent un format de formation très strict, qui doit également répondre aux besoins quantitatifs des différents secteurs. La pêche et l'aquaculture rencontrent des difficultés à recruter des personnes qualifiées et en nombre suffisant pour satisfaire les besoins en emplois.

A cet égard, la formation continue constitue un axe fort pour accéder à un premier niveau de qualification où pour évoluer dans l'acquisition de compétences notamment sur l'ensemble du secteur de la pêche, du transport maritime et de l'aquaculture. A titre d'exemple en 2015, sur 960 sortants de formation dans ce domaine plus de 55% viennent de la formation continue.

Le Conseil Régional, au titre de sa compétence formation professionnelle, constitue un acteur majeur pour cette filière. Ainsi dans le cadre de son Programme Bretagne Formation près de 2000 stagiaires ont été formés de septembre 2015 à août 2017 pour un engagement financier de plus de 16M€. La Région a également mis en place sur les territoires des actions de formation ayant pour objectif la découverte de l'ensemble des métiers de la filière, facilitant ensuite l'accès vers des formations qualifiantes.

De la même manière, les orientations du CPRDFOP adopté mi-2017 ont pris en compte les besoins du secteur maritime. Elles visent notamment à conforter la fluidité des parcours de formation, développer la mixité des parcours, décloisonner les dispositifs. Par ailleurs, l'offre de formation évolue régulièrement, afin de répondre aux besoins de l'économie maritime mais aussi de les anticiper autant qu'il est possible :

- Les lycées maritimes proposent, depuis la rentrée 2014-2015, des formations de niveau BTS (« maintenance des systèmes électro-naval » et « pêche et gestion de l'environnement marin ») ainsi que des classes de mise à niveau qui permettront d'accueillir dans ces nouveaux brevets de technicien supérieur maritime (BTSM), des élèves titulaires d'autres baccalauréats que les baccalauréats professionnels maritimes ;
- Les cursus de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) qui forment traditionnellement les officiers de la marine marchande sont en pleine mutation avec notamment la création d'un diplôme d'ingénieur para-maritime (non-navigant) et une réforme en cours de la filière dite professionnelle ;
- De nouvelles formations supérieures se mettent en place.

Les spécificités de la pêche professionnelle sont de mieux en mieux prises en compte, notamment par le biais de la modularité des formations.

Le Conseil régional entend faire de la Bretagne un pôle central de la formation initiale et continue dans les secteurs maritimes en Europe, en s'appuyant sur la force de son appareil de formation et sur celle de ses entreprises.

Pour cela la Région se fixe cinq priorités :

- Favoriser un rapprochement de l'ENSM, du CEFCM et des quatre lycées maritimes ;
- Mieux intégrer les quatre lycées professionnels maritimes dans le paysage général de la formation ;
- Créer le « campus naval » dans le domaine de l'industrie navale ;
- Améliorer la lisibilité des métiers et des offres de formation ;
- Contribuer à améliorer la gestion des emplois et des qualifications au sein des entreprises.

Priorités	Actions
<b>Favoriser un rapprochement de l'ENSM, du CEFCM et des quatre lycées maritimes</b>	<i>Mieux valoriser la compétence de l'appareil breton de formation continue et proposer notamment à l'Etat de faire du CEFCM l'opérateur public central pour la formation continue de la marine marchande</i>
<b>Mieux intégrer les quatre lycées professionnels maritimes dans le paysage général de la formation</b>	<i>Conforter chacun des LPM sur leurs sites et favoriser les possibilités de diversification des formations au sein des LPM en renforçant les partenariats avec d'autres lycées situés à proximité</i> <i>Mobiliser les LPM, dans la mise en œuvre du Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer, pour assurer la maritimisation des métiers en développement dans le secteur des industries de la mer</i> <i>Proposer à l'Etat de mieux coordonner les cursus proches qui sont sous des tutelles ministérielles différentes et expérimenter les passerelles entre établissements</i>
<b>Créer le « campus naval » dans le domaine de l'industrie navale</b>	<i>Lancement du Campus naval pour la formation aux métiers de l'industrie navale, dans le cadre d'un consortium interrégional et dans lequel s'impliqueront les entreprises, dans la limite des compétences du conseil régional sur l'apprentissage</i>
<b>Améliorer la lisibilité des métiers et des offres de formation</b>	<i>Mieux faire connaître les métiers de la mer et les formations maritimes auprès des collégiens et des lycéens</i> <i>Améliorer la lisibilité et l'accès aux offres d'emploi dans les secteurs maritimes à destination des demandeurs d'emploi</i>
<b>Contribuer à améliorer la gestion des emplois et des qualifications au sein des entreprises</b>	<i>Développer l'accompagnement vers la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les marins</i> <i>Accompagner les transitions et reconversions professionnelles des personnes dans le secteur maritime</i>

### 3.3 Renforcer la valeur ajoutée de la pêche bretonne

La Bretagne est la première région halieutique de France en termes de production de produits de la mer (en tonnage comme en valeur) sur l'ensemble des halles à marée. La pêche, l'aquaculture et la conchyliculture contribuent également au développement de nombreuses activités de transformation.

La Région ambitionne d'élaborer un grand plan de valorisation des ressources biologiques extraites du milieu marin. Son objectif est de gérer plus durablement les ressources afin de garantir leur disponibilité à long terme, d'augmenter la valeur ajoutée des débarquements de la pêche, des productions conchyliques et issues des biotechnologies marines, d'améliorer la complémentarité entre ces trois filières, et de mieux valoriser leurs sous-produits et déchets.

Le secteur de la pêche reste fragile et doit renforcer ses parts de marché. La menace que représente le Brexit pour l'ensemble de la filière halieutique doit amener les acteurs à collaborer davantage pour mieux valoriser les débarquements et prémunir la filière d'une éventuelle réduction des volumes débarqués.

Les collectivités, et le conseil régional de Bretagne en premier lieu, peuvent contribuer à la compétitivité et au développement de la valeur ajoutée de la filière.

Avec 1400 navires actifs en Bretagne, c'est le tiers de la flotte de pêche française qui est localisé sur le territoire. Ces navires ont aujourd'hui un âge moyen de 26 ans. Cette situation est susceptible de dégrader la rentabilité des entreprises de pêche, de générer une perte d'attractivité du métier, et entraîner des conditions de travail voire de sécurité des marins dégradées.

En Bretagne, les halles à marée jouent un rôle déterminant dans l'économie de la filière halieutique et sont un élément structurant de l'aménagement du territoire. Jusqu'à présent l'éclatement des compétences portuaires ne permettait pas l'émergence d'une stratégie commune et cohérente pour améliorer l'ensemble de la chaîne de valeur au profit de tous les acteurs. Le transfert de gestion portuaire à la Région permet aujourd'hui d'y remédier. Une structure de coopération, le groupement interportuaire « Pêche de Bretagne », sera créée pour optimiser le système des ports de pêche et contribuer ainsi le mieux possible à la valorisation des produits de la mer vendus dans les halles à marée de Bretagne.

Cette démarche devra permettre d'engager l'ensemble des ports bretons dans une démarche d'harmonisation des pratiques de tri, des modes de commercialisation, des prévisions des apports, de certains aspects de la logistique, en vue d'une plus forte valorisation de la débarque et d'une amélioration du modèle économique des ports.

Ces actions collectives seront portées par les autorités portuaires et seront financées prioritairement par le FEAMP et les subventions régionales. En lien avec les membres du GIP, la Région engagera à cet effet un plan de compétitivité des ports de pêche doté de 20 M€ pour accompagner les projets d'intérêt régional et structurant la pêche bretonne.

Pour les cinq années à venir, le Conseil régional se donne deux priorités concernant la pêche professionnelle :

- Renforcer la valorisation de la pêche débarquée dans les halles à marée bretonnes ;
- Soutenir le renouvellement de la flotte de pêche.

Priorités	Actions
<b>Soutenir la compétitivité de la pêche bretonne par une meilleure structuration amont-aval</b>	<i>Créer la criée numérique par le biais d'un plan régional de compétitivité des ports de pêche, accompagné par la Région dans le cadre du GIP Pêche de Bretagne</i>
	<i>Définir une stratégie d'optimisation et de promotion des services portuaires</i>
	<i>Mettre en œuvre le programme Breizh Alim'</i>
<b>Soutenir le renouvellement de la flotte de pêche</b>	<i>Recenser les projets de navires neufs à l'échelle régionale d'ici 2020</i>
	<i>Développement d'un guichet unique d'accompagnement des porteurs de projet, avec l'Etat et les professionnels</i>

### 3.4 Contribuer au développement de l'activité conchylicole

La conchyliculture est une filière économique importante en Bretagne. Elle emploie environ 2 500 équivalents temps plein et exploite plus de 8 800 hectares de concessions.

La filière doit aujourd'hui faire face à plusieurs enjeux susceptibles de freiner son développement. La profession est confrontée à un double enjeu sanitaire : les phénomènes de mortalités exceptionnelles et la dégradation de la qualité des eaux conchylicoles.

Les entreprises conchylicoles sont pour la plupart situées à la fois sur le domaine privé et le domaine public maritime (DPM), relevant de deux cadres réglementaires distincts. Les professionnels sont également confrontés une forte pression foncière et rencontrent des problèmes de cohabitation avec les riverains.

Au-delà de l'accompagnement de la filière dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), la Région se donne trois priorités concernant la conchyliculture pour les prochaines années :

- Préserver l'accès à la mer et aux espaces maritimes pour permettre le développement des activités conchylicoles ;
- Améliorer la valorisation des produits aquacoles ;
- Reconquérir la qualité des eaux conchylicoles.

Priorités	Actions
Préserver l'accès à la mer et aux espaces maritimes pour permettre le développement des activités conchylocoles	<i>Développer une stratégie foncière pour le maintien des espaces nécessaires au développement de la conchyliculture sur le littoral</i>
	<i>Favoriser au niveau local l'acceptabilité et l'appropriation des projets de cultures marines par les acteurs locaux</i>
Améliorer la valorisation des produits aquacoles	<i>Renforcer les efforts engagés par le biais de « Act Food Bretagne », pour faire de la Bretagne le leader européen de l'innovation et de la valeur ajoutée dans l'agroalimentaire.</i>
Reconquérir la qualité des eaux conchylocoles	<i>Promouvoir la gestion concertée entre les agriculteurs et les conchyliculteurs en zone sensible</i>
	<i>Poursuivre, par le biais du Plan Breton pour l'Eau (PBE), la réduction des pollutions en provenance des bassins versants, afin de limiter la contamination des masses d'eau côtières</i>

### 3.5 Conforter la filière « Algues » comme filière économique d'avenir

La Bretagne est la 1<sup>ère</sup> région productrice d'algues en France, avec une production de près de 70 000 tonnes par an sur les 90 000 tonnes produites en France. Cette filière est en perpétuelle évolution, et combine des activités traditionnelles et des activités émergentes répondant à de nouveaux besoins et attentes dans le domaine alimentaire, cosmétique et pharmaceutique.

Les enjeux du développement d'une filière « algues » en Bretagne sont les suivants :

- La gestion durable des ressources ;
- L'identification de zones en mer pour l'exploitation des algues ;
- La structuration et accompagnement de la filière pour améliorer les retombées économiques à l'échelle régionale ;

La mise en œuvre des outils financiers européens (FEAMP) au service du développement de l'activité.

Dans la continuité du programme Breizh'alg mis en œuvre dès 2012, l'ambition de la Région est de contribuer à la structuration et au renforcement de cette filière d'avenir pour le territoire. Elle s'est fixée trois priorités pour répondre à ce développement :

- Améliorer la connaissance de la ressource ;
- Structurer et renforcer la filière économique et son écosystème ;
- Favoriser les conditions propices au développement de l'algoculture dans la zone côtière.

Priorités	Actions
Améliorer la connaissance de la ressource	<i>Avec les collectivités associées et sous l'impulsion d'ACT Food Bretagne, faire du CEVA un centre de référence à l'échelle européenne dans le domaine des algues</i>
Structurer et renforcer la filière économique et son écosystème	<i>Renforcer la formation des professionnels de la filière et l'attractivité des métiers de la filière de récolte d'algues</i>
	<i>Renouveler la flotte de goémoniers (en lien avec l'action de renouvellement de la flotte de pêche)</i>
	<i>Développer une filière de transformation de dimension industrielle en Bretagne, en renforçant les liens entre les entreprises et la recherche, et en accompagnant mieux les entreprises dans leurs projets de développement</i>
Favoriser les conditions propices au développement de l'algoculture dans la zone côtière	<i>Identifier des zones de développement de l'algoculture en mer</i>
	<i>Identifier et caractériser l'ensemble des accès et des espaces disponibles sur le littoral pour le développement de l'algoculture</i>
	<i>Faciliter l'acceptabilité sociétale des projets économiques et accompagner localement les projets pour les faire émerger</i>

### 3.6 Développer les énergies marines renouvelables

Dotée de ressources physiques importantes (forts courants, façades exposées à la houle, régimes de vents soutenus), la Bretagne est au premier plan des potentiels européens pour la production électrique issue des énergies marines renouvelables. Le développement des énergies marines renouvelables est donc une opportunité majeure pour la Bretagne.

La Région a adopté en 2016 une feuille de route pour le développement des énergies marines renouvelables en Bretagne. Cette feuille de route sur le développement des EMR a identifié trois priorités stratégiques :

- le développement de l'éolien offshore flottant pour positionner la Bretagne, et plus largement la zone atlantique, comme leader européen de l'éolien flottant ;
- la mobilisation des acteurs économiques et le développement des compétences industrielles bretonnes pour toutes les technologies des énergies marines renouvelables ;
- la recherche de solutions énergétiques pour les îles bretonnes et les zones non interconnectées.

Cette feuille de route entre parfaitement en résonance avec les orientations de l'Etat assumées par la voix du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire lors de la séance de clôture des Assises de la Mer en novembre.

L'Etat entend porter la part des énergies renouvelables à 40% de la consommation d'électricité en France à l'horizon 2030. La consolidation de l'énergie déjà produite par l'usine marémotrice de la Rance (240 MW), la confirmation du projet d'éolien posé de Saint-Brieuc (500 MW), et la projection de deux zones de développement de l'hydrolien en Bretagne (500 MW) et trois zones pour l'éolien flottant (1,5 GW), pourrait la production d'électricité par des installations en mer à près de 8 TWh, soit plus de 35% de l'électricité consommée en Bretagne (21 TWh). Ajoutées à cela nos ambitions pour le développement des énergies renouvelables à terre, la Bretagne peut très largement contribuer à cet objectif national.

L'Etat a également marqué sa volonté d'engager rapidement de nombreux appels d'offres. La Bretagne, engagée au sein de la CRML dans un important travail de définition des zones de moindre contrainte pour l'accueil de ces projets EMR, a fait part de son volontarisme. Les zones du Fromveur (pour l'hydrolien) et plusieurs zones de Bretagne Nord et Sud (éolien offshore flottant) paraissent propices pour les prochains appels d'offres.

Le développement de ces projets ne peut toutefois s'envisager qu'avec un travail régulier et approfondi, avec l'ensemble des acteurs de la mer. L'expérience de la Bretagne à travers la concertation conduite au sein de la CRML est en ce sens unique, et reconnue comme telle.

Le Gouvernement a proposé, lors du CIMER qui s'est réuni à Brest en novembre 2017 d'expérimenter en Bretagne, dans le cadre des nouvelles procédures, une co-animation des débats publics avec le Conseil régional. La Région Bretagne prendra toutes nos responsabilités dans cet exercice, qui est le prolongement immédiat des exercices de concertation préalables sur la définition des zones propices, que nous conduisons déjà aux côtés de la Préfecture de Région et de la Préfecture maritime.

Ainsi, les priorités du Conseil régional concernant le développement des énergies marines renouvelables définies en 2016 doivent demeurer autour de cinq priorités :

- Coordonner et planifier le développement des EMR ;
- Soutenir les projets ;
- Promouvoir la filière industrielle et économique : recherche & développement, innovation, entreprises et emplois ;
- Développer les infrastructures adaptées à la filière ;
- Améliorer l'attractivité, le rayonnement de la Bretagne et l'information du public.

Priorités	Actions
Coordonner et planifier le développement des EMR	<i>Construire une ambition et une gouvernance régionales partagées sur les EMR et coordonner les initiatives</i>
	<i>Favoriser l'émergence des projets par la concertation préalable</i>
	<i>Contribuer à la mise en œuvre des mesures de simplification</i>
Soutenir des projets	<i>Définir des outils d'accompagnement des projets tenant compte de leur degré de maturation</i>
	<i>Faire naître, suivre, animer et concrétiser les projets</i>
Promouvoir la filière économique : recherche & développement, innovation, entreprises et emplois	<i>Favoriser l'innovation technologique et orienter les projets de développement vers plus de valeur</i>
	<i>Accroître l'activité industrielle autour des EMR</i>
	<i>Réunir les conditions favorables à l'emploi et à l'émergence des compétences dans le domaine des EMR</i>
Développer des Infrastructures adaptées aux de la filière	<i>Aménager le Port de Brest pour accueillir le terminal EMR</i>
	<i>Orienter les activités portuaires bretonnes vers la filière EMR</i>
Améliorer l'attractivité et l'information du public	<i>Valoriser la Bretagne des Énergies marines</i>
	<i>Favoriser les coopérations dans le domaine des EMR</i>
	<i>Représenter la Bretagne au sein des réseaux d'influence EMR</i>

### 3.7 Conforter la filière industrielle navale

Le secteur de la construction, de la maintenance et de la réparation navale regroupe des activités et des types de marchés relativement différents (depuis la construction, la grande réparation navale qui peut conduire des opérations de « refit » de navire de grande taille, jusqu'à la maintenance régulière de navires de pêche en passant par des missions régulières dans le cadre d'arrêts techniques programmés, voire la déconstruction à haute valeur ajoutée).

Les entreprises et les sites bretons ont pour caractéristique d'être polyvalents et de pouvoir répondre à des besoins très larges, tout en ayant su développer des activités à haute valeur ajoutée, notamment dans le domaine de la défense, de l'action des Etats en mer ou de l'*oil & gas*. Les chantiers bretons disposent également de compétences reconnues par les armements à la pêche.

Les enjeux économiques sont importants pour les entreprises, pour un réseau étendu de sous-traitants et pour l'économie portuaire au sens large (la réparation navale générant par ailleurs des services portuaires comme le pilotage ou le remorquage). L'activité de réparation navale est toutefois très cyclique et soumise à une forte concurrence rude entre bassins, entreprises, et cela à différentes échelles territoriales.

L'accompagnement public passe :

- Par la disponibilité des ouvrages et des équipements portuaires ;
- Par l'accompagnement à l'adaptation de l'outillage aux évolutions des besoins ;
- Par l'accompagnement à l'innovation des entreprises ;
- Par le soutien à la formation.

Dans ces conditions, il est apparu indispensable de favoriser l'émergence de complémentarités entre les principaux ports de réparation navale en Bretagne (Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Concarneau et Lorient), afin de renforcer la compétitivité des outillages en lien avec les entreprises.

De manière générale, l'ambition de la Région est de renforcer la filière par une politique d'investissement partagée avec les acteurs économiques pour accroître sa compétitivité à l'échelle du territoire, au profit de l'ensemble des ports régionaux.

La compétitivité de la filière passe également par le soutien à l'innovation et à l'exploitation économique des nouvelles technologies et des nouveaux produits développés. Le pôle mer Bretagne Atlantique constitue un acteur important pour cela.

Elle passe enfin par la prise en compte des enjeux particuliers de cette filière en terme de formation. En effet, le secteur naval partage avec les autres filières industrielles les enjeux d'innovation et d'évolution permanente des méthodes mais le défi y est plus complexe encore. Les compétences requises sont rares, sophistiquées, et doivent souvent être acquises dans la durée – parfois plus de 10 années –, au fil de l'expérience gagnée sur les différents projets. Le maintien en condition opérationnelle, la capacité à assurer des modernisations lourdes constituent également des facteurs décisifs de l'offre des constructeurs. L'expérience des opérateurs joue donc un rôle considérable dans la qualité de la production navale. La main d'œuvre qualifiée constitue un avantage comparatif décisif compte tenu de la technicité très particulière propre aux techniques de construction navale.

Pour les 5 années à venir, la Région se fixe trois priorités en matière d'industrie navale :

- Poursuivre les efforts en matière de recherche, développement et innovation ;
- Renforcer la compétitivité des outils industrialo-portuaires ;
- Structurer l'appareil de formation ;

Priorités	Actions
Poursuivre les efforts en matière de recherche, développement et innovation	<i>Poursuivre son action auprès du Pôle mer Bretagne Atlantique</i>
	<i>Aider les entreprises innovantes dans le secteur de la mer</i>
Renforcer la compétitivité des outils industrialo-portuaires	<i>Engagement d'un plan régional de compétitivité des outillages des ports bretons, sur la base d'une stratégie partagée avec les interprofessions, à l'échelle régionale ;</i>
Structurer l'appareil de formation	<i>Lancement du Campus naval pour la formation aux métiers de l'industrie navale, dans le cadre d'un consortium interrégional et dans lequel s'impliqueront les entreprises, dans la limite des compétences du conseil régional sur l'apprentissage</i>

### 3.8 Faire des ports un levier du développement de la Bretagne

Les ports régionaux accueillent des activités multiples : transport de marchandises et de passagers, réparation navale, pêche et plaisance, industries et services, accueil des paquebots de croisière.

Même si les ports de commerce bretons sont secondaires à l'échelle du pays, ils n'en demeurent pas moins très importants pour le développement logistique et économique d'une région périphérique et maritime comme la Bretagne. 7,5 millions de tonnes de marchandises transitent par les ports régionaux, connectés à 40 pays. Ils jouent un rôle dans l'économie locale (bois, ciment, carburants...), dans le développement des filières agricoles et agroalimentaires. Ils sont le support d'activités importantes (réparation navale, pêche...). Le trafic transmanche contribue également fortement à l'activité touristique régionale. Les ports contribuent également à la notoriété des villes portuaires et à l'attractivité de la Bretagne au sens large.

Depuis 2007, la Région a relancé une politique d'investissement ambitieuse sur les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, pour accompagner le développement des différentes activités dans un contexte international très défavorable au trafic maritime (faible coût du transport routier, crise économique ralentissant les échanges internationaux...).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Région est responsable de 19 ports supplémentaires, transférés par les départements dans le cadre de la loi NOTRe : Roscoff, Concarneau et Saint Briec-Le Légué, et les ports disposant de liaisons vers les îles.

Dans ce domaine, en tant qu'autorité concédante, la Région Bretagne entend :

- Développer un réseau de ports attractifs et compétitifs pour les armateurs et les entreprises, tout en maîtrisant les ressources publiques mobilisées ;
- Conforter les ports comme des outils au service de la performance de la chaîne logistique.

L'ambition de la collectivité pour les cinq années à venir est de conforter les ports comme leviers de l'économie maritime de la Bretagne. Le renouvellement des concessions portuaires de Saint-Malo, Lorient, Brest et Concarneau dans les années 2018 à 2020 devra fixer de nouvelles orientations.

Elle souhaite faire de ses ports des plateformes logistiques plus performantes. Pour y parvenir, la Région doit améliorer l'équilibre de gestion des ports de commerce pour favoriser la compétitivité des escales et du transport maritime. Elle doit maintenir, moderniser les infrastructures portuaires et faire évoluer les modes de gouvernance des ports de commerce. Elle doit aussi promouvoir les zones industrialo-portuaires pour en faire de véritables zones économiques d'intérêt régional.

Les trois priorités du Conseil régional concernant les ports régionaux pour les cinq prochaines années :

- Faire des ports des zones d'économie maritime d'intérêt régional ;
- Adapter les ports de commerce aux évolutions du transport maritime ;
- Améliorer la performance environnementale dans les ports régionaux et répondre aux enjeux sociaux et sociétaux.

<b>Priorités</b>	<b>Actions</b>
<b>Faire des ports des zones d'économie maritime d'intérêt régional ;</b>	<i>Assurer la pérennité du patrimoine portuaire régional dans de bonnes conditions d'exploitation (programme pluriannuel de maintenance et de grosses réparations)</i>
	<i>Moderniser les infrastructures du port de Brest pour développer l'activité historique du port et accueillir de nouvelles activités industrielles</i>
	<i>Développer le domaine portuaire régional par l'acquisition d'emprises stratégiques sur les ports de commerce de Lorient et Saint-Malo principalement</i>
	<i>Développer de nouvelles activités et mieux valoriser le potentiel foncier des ports régionaux par des montages innovants</i>
	<i>Mettre en service l'un des premiers terminaux EMR de France sur le port de Brest</i>
<b>Adapter les ports de commerce aux évolutions du transports maritimes</b>	<i>Mettre les ports en réseau à l'échelle régionale pour favoriser les complémentarités et réduire les coûts d'escale, en particulier pour les services portuaires (remorquage par exemple)</i>
	<i>Poursuivre et renforcer le Plan régional d'actions logistiques par des actions collectives ou spécifiques à chacun des ports</i>
	<i>Mobiliser les concessionnaires pour rechercher de nouveaux trafics auprès des entreprises bretonnes</i>
	<i>Anticiper les enjeux du transport maritime de demain en terme de sûreté, de développement du carburant GNL</i>
<b>Améliorer la performance environnementale dans les ports régionaux et répondre aux enjeux sociaux et sociétaux liés aux ports</b>	<i>Mieux intégrer les ports dans les territoires : améliorer l'interface ville-port et répondre aux enjeux de connaissance des activités portuaires par la démarche Port-Center</i>
	<i>Améliorer la performance énergétique, la qualité de l'air et la gestion des déchets des ports régionaux, en lien avec les concessionnaires et les territoires</i>
	<i>Faire de Saint-Malo un site pilote comme « port du futur », intégrant les enjeux urbains, le développement de trafic, l'évolution des services, la performance environnementale</i>
	<i>Améliorer les conditions de travail dans les ports régionaux et la formation des agents</i>

### 3.9 Accompagner le développement durable des îles bretonnes

La Bretagne compte de nombreuses îles qui, par leurs paysages et la richesse de leur patrimoine naturel et culturel, contribuent largement à son image maritime. Si l'insularité apparaît comme une source de richesses, elle implique également une attention particulière.

Le maintien d'une population permanente et active sur les îles est un enjeu majeur, d'autant plus que la pression foncière renchérit l'accès au logement. Si l'économie des îles est fortement saisonnière et liée l'activité touristique - activité qui doit cohabiter en bonne intelligence avec les autres activités - les activités dites « traditionnelles » (agriculture et pêche) demeurent nécessaires à la diversification de l'économie locale et à la cohésion sociale et territoriale.

La gestion des ressources naturelles et la transition énergétique sont également deux enjeux forts auxquels les îles doivent répondre.

L'insularité pose enfin des sujets d'accessibilité (accessibilité physique des transports, aux services nécessaires à la population, accessibilité numérique), auxquels les îles sont confrontées de manière diverse, et génère des surcoûts pour toutes les actions portées sur les îles (estimées à 40%). C'est pour répondre à ce surcoût insulaire que la Région a mis en place, dans le cadre de sa politique territoriale, un contrat spécifique pour les îles en partenariat avec l'Etat.

Pour répondre aux enjeux des territoires insulaires, et considérant ses compétences directes, la Région se fixe trois priorités :

- Favoriser le développement économique des îles et l'accès au logement, indispensables au maintien d'une population résidente et active ;
- Optimiser les dessertes insulaires ;
- Favoriser l'autonomie énergétique des îles.

Priorités	Actions
Favoriser le développement économique des îles et l'accès au logement, indispensables au maintien d'une population résidente et active	<i>Poursuivre les efforts en matière de gestion foncière</i>
	<i>Encourager le développement de nouvelles activités, notamment dans le secteur primaire (agriculture et pêche) mais également vers un tourisme plus durable, vers des secteurs novateurs (transformation de matières premières, artisanat)</i>
Optimiser les dessertes insulaires	<i>Déployer un service régional de dessertes, doté d'une identité commune</i>
	<i>Adapter, et au besoin améliorer, la desserte des îles par un programme de modernisation couvrant pour chaque ligne les infrastructures portuaires, la gare maritime et les navires</i>
	<i>Restructurer les gares maritimes de Quiberon et Brest</i>
	<i>Etudier la faisabilité d'un développement des départs des îles le matin</i>
	<i>Développer un modèle de « flotte du futur », mobilisant les technologies du bateau du futur et s'inscrivant dans une gestion intégrée des infrastructures portuaires, des gares maritimes et des navires.</i>
Favoriser l'autonomie énergétique des îles	<i>Poursuivre les efforts pour augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique des îles, ainsi que les efforts pour développer des technologies de stockage des énergies renouvelables.</i>

### 3.10 Renforcer les atouts maritimes du tourisme breton

Si le tourisme se concentre principalement en zone littorale, la Bretagne peut encore valoriser davantage cet atout. A terme, il s'agit de mieux équilibrer les flux touristiques entre le littoral et l'intérieur de la Bretagne et de faire valoir la pluralité des « univers bretons » (itinérance, nautisme, îles, canaux, destinations touristiques, sites d'exception), en créant des produits à forte valeur ajoutée. Le Conseil régional propose de mobiliser ses politiques pour contribuer à l'évolution continue de l'offre touristique, pour faire du tourisme un vecteur de développement durable des territoires maritimes et de valorisation des patrimoines maritimes.

Plusieurs priorités ont été définies par la collectivité pour renouveler cette offre touristique :

- Développer un tourisme valorisant de manière durable les atouts maritimes de la Bretagne et favorisant l'accès de toutes et tous à l'espace maritime ;
- Faire du nautisme un outil clé du développement du tourisme en Bretagne ;
- Diversifier les approches touristiques en lien avec la mer et le littoral, pour maximiser les retombées sur le territoire ;
- Renforcer le leadership de la Bretagne au niveau national et européen pour la plaisance et le nautisme
- Mieux connaître le patrimoine maritime pour mieux le valoriser.

Priorités	Actions
<b>Développer un tourisme valorisant de manière durable les atouts maritimes de la Bretagne et favorisant l'accès de toutes et tous à l'espace maritime</b>	<i>Développer l'offre de croisière en Bretagne</i>
	<i>Développer une stratégie de développement touristique des îles</i>
	<i>Maintenir la diversité de l'offre d'hébergements, en mobilisant les outils de gestion foncière</i>
	<i>Maintenir l'offre d'hébergements associatifs à vocation sociale sur le littoral</i>
	<i>Expérimenter de nouvelles modalités de gestion de sites « insolites » en lien avec la mer et le patrimoine maritime, tels les phares.</i>
<b>Faire du nautisme un outil clé du développement du tourisme en Bretagne</b>	<i>Améliorer la veille et l'observation de la filière touristique, autour des grands spots nautiques, par l'observation et la prospective</i>
	<i>Encourager la fédération des acteurs privés autour d'un portail numérique unique pour la visibilité et la commercialisation de l'offre nautique.</i>
	<i>Faire du port de plaisance une porte d'entrée sur les territoires, véritable vitrine du territoire.</i>
<b>Diversifier les approches touristiques en lien avec la mer et le littoral, pour maximiser les retombées sur le territoire</b>	<i>Faire des « points phare » touristiques littoraux des sites d'exception en matière d'accueil, d'intégration de la chaîne de valeurs du tourisme et de mise en œuvre du développement durable</i>
	<i>Faire connaître au-delà des frontières de la Bretagne les produits et les services de la filière nautique bretonne (projet européen CAPITEN)</i>
	<i>Développer le tourisme industriel dans les secteurs maritimes (conchyliculture, pêche, ports, énergies marines, etc.)</i>
	<i>Développer un GR « marin » en créant un sentier maritime pour permettre à des embarcations de petites tailles de faire du cabotage autour de la Bretagne</i>
	<i>Faire du GR littoral un produit touristique majeur de la Bretagne</i>
	<i>Créer des interfaces entre l'Armor et l'Argoat</i>
<b>Mieux connaître le patrimoine maritime pour mieux le valoriser</b>	<i>Faire émerger des projets de connaissance et de valorisation dans le domaine du patrimoine littoral et maritime</i>
	<i>Consolider la performance économique des « Voiliers de Bretagne »</i>
	<i>Améliorer l'attractivité des musées (d'appellation « Musées de France ») de thématique maritime</i>

### 3.11 Contribuer au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers

La Bretagne dispose d'un capital naturel maritime et littoral exceptionnel du fait de son linéaire côtier, de la diversité de ses paysages et de la richesse de ses écosystèmes marins et côtiers. Ce capital est l'un des principaux moteurs de l'attractivité de la région, non seulement pour le tourisme, mais aussi pour la qualité de vie qui y est reconnue. Il est aussi le support des activités maritimes les plus emblématiques de la région (pêche, aquaculture, plaisance, etc.) et la condition au développement d'activités à fort potentiel telles que les biotechnologies marines. Ce capital subit cependant des pressions : pollution des eaux côtières (eutrophisation, pollution chimique depuis les bassins versants), destruction des habitats littoraux par l'urbanisation, dégradation des habitats marins par des activités maritimes. Viennent s'ajouter à cela les menaces plus globales, liées notamment au changement climatique, aux espèces envahissantes ou encore aux pressions anthropiques sur la mer et ses ressources en général.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, la Région Bretagne souhaite poursuivre et renforcer ses actions en matière de reconquête de la qualité des milieux naturels et de préservation des potentiels écologiques. Elle se fixe comme priorités de :

- Mieux prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité marine dans les politiques publiques ;
- Reconquérir la qualité des masses d’eaux côtières ;
- Réduire les pollutions et les dégradations des habitats marins et côtiers.

Priorités	Actions
<b>Mieux prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité marine dans les politiques publiques</b>	<i>Prendre en compte la biodiversité marine dans les missions de l’Agence bretonne de la biodiversité</i>
	<i>Mettre en réseau à l’échelle régionale les zones Natura 2000 en mer</i>
<b>Reconquérir la qualité des masses d’eaux côtières</b>	<i>Poursuivre la réduction des pollutions en provenance des bassins versants, afin de limiter la contamination des masses d’eau côtières</i>
	<i>Mieux prendre en compte l’interface terre-mer en améliorant la coordination entre les actions des instances locales de gestion de l’eau et celles des instances locales de GIZC</i>
<b>Réduire les pollutions et les dégradations des habitats marins et côtiers</b>	<i>Contribuer à la couverture de l’ensemble du littoral breton par des plans infra-Polmar</i>
	<i>Soutenir les actions en faveur d’une pêche à pied de loisir durable</i>
	<i>Prendre en compte les pollutions et les déchets venant de la mer ou provenant des activités maritimes dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets</i>

### 3.12 Renforcer la recherche et l’innovation

Faire de la mer un levier de développement durable pour la Bretagne implique de bien connaître son fonctionnement et d’identifier les utilisations qu’on peut en faire. La Bretagne accueille de nombreux instituts, universités et écoles d’ingénieurs de recherche en sciences et technologies marines. La Région souhaite renforcer et étendre les recherches sur la génomique et biotechnologies marines, les interactions Changement global – Océan – Ecosystèmes marins, l’observation et la gestion intégrée du domaine côtier, l’exploration et la connaissance des grands fonds océaniques et les systèmes complexes d’observation, de mesure et d’intervention. Le but est de devenir un pôle de recherche de tout premier plan, très visible et attractif au niveau mondial.

Elle souhaite également renforcer le développement de projets collaboratifs en recherche et développement, afin d’améliorer la compétitivité des entreprises bretonnes du secteur maritime par la mise en marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des travaux de recherche.

La Région se donne deux priorités en matière de connaissance du milieu marin pour les cinq années à venir :

- Soutenir le développement et la valorisation de la recherche, et la capacité d’innovation des entreprises sur des marchés porteurs ;
- Contribuer à l’amélioration de la connaissance du milieu marin.

Priorités	Actions
<b>Soutenir le développement et la valorisation de la recherche, et la capacité d’innovation des entreprises sur des marchés porteurs</b>	<i>Poursuivre la politique de soutien en faveur du Pôle mer Bretagne Atlantique</i>
	<i>Accompagner le développement du Campus mondial de la mer</i>
<b>Contribuer à l’excellence scientifique dans le domaine de la mer et du littoral</b>	<i>Contribuer à l’organisation de la recherche en facilitant la collaboration entre les différents organismes de recherche et entre les différentes disciplines</i>
	<i>Participer à l’effort de recherche dans soutenant les projets de recherche</i>

### 3.13 Contribuer à la bonne gouvernance des espaces maritimes et littoraux

La charte des espaces côtiers bretons a permis de mettre en œuvre une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral en combinant les différentes échelles de l'action publique et en misant sur la complémentarité entre les compétences des différents acteurs. La Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) constitue la clé de voûte de cette nouvelle gouvernance. Sa singularité est d'être co-présidée par le Président de la Région, le Préfet de région et le Préfet maritime de l'Atlantique. Sa force est d'être en capacité de mettre en synergie les compétences de ses membres, mettre en débat des sujets sensibles et apporter des réponses efficaces car concertées avec l'ensemble des parties prenantes.

La Conférence régionale de la mer et du littoral est complétée à l'échelle des pays maritimes par des Commissions dont la mission est d'animer la mise en œuvre du volet territorial du FEAMP et d'élaborer une stratégie locale pour la mer et le littoral.

La mise en œuvre d'une politique maritime nécessite de disposer de connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers, sur leur évolution et les pressions qu'ils subissent, sur les activités maritimes dans toutes leurs dimensions, sur tous les phénomènes qui interagissent avec le milieu marin ainsi que sur les politiques de gestion engagées.

Pour que ces informations puissent éclairer au mieux l'action publique, il est indispensable de développer des outils d'aide à la décision, de disposer de longues séries de données à cet effet et de les croiser entre elles. Le développement d'un outil stratégique d'observation des dynamiques maritimes constitue un enjeu majeur pour la Bretagne.

Pour qu'une politique maritime prenne corps, il est essentiel de mettre les acteurs en relation. C'est dans cette logique que la Région a créé en 2012 le réseau Melglaz. Outre les Rencontres régionales de la mer et du littoral organisées chaque année, ce réseau permet à la Région de s'investir au plus près des acteurs pour mettre en œuvre des dynamiques collectives sur des sujets comme l'éducation à la mer ou l'économie circulaire appliquée aux activités maritimes.

L'objectif pour les prochaines années est de renforcer ce dispositif de gouvernance pour qu'il gagne en opérationnalité et en efficacité. Pour cela la Région Bretagne se donne 3 priorités pour les 5 années à venir :

- Mieux connaître le milieu marin et les activités maritimes pour mieux décider ;
- Mieux organiser l'action publique pour mieux agir ;
- Mettre en œuvre une planification spatiale de la zone côtière.

Priorités	Actions
Mieux connaître le milieu marin et les activités maritimes pour mieux décider	Mettre en place un observatoire de l'emploi maritime en Bretagne
	Déployer Litto3D sur l'ensemble de la zone côtière bretonne
Mieux organiser l'action publique pour mieux décider	Proposer à l'Etat une expérimentation pour faire de la CRML l'instance de gouvernance pour la mer et le littoral en Bretagne,
	Mieux structurer le fonctionnement de la CRML et renforcer ses moyen d'action.
Mettre en œuvre une planification spatiale de la zone côtière	Garantir l'accès à la mer et aux espaces nécessaires au développement des activités maritimes
	Développer des stratégies foncières et d'aménagement innovantes en zone littorale